

Revitalisation du quartier Saint-Jean - Projet de murs peints et sculptures - Chapelle du Refuge : convention avec l'Office Public d'HLM du Doubs Habitat 25

M. LE MAIRE, Rapporteur : Un des quatre volets du projet Chorus concerne la revitalisation du quartier Saint-Jean. Lors de l'élaboration du projet en 1995, il était envisagé des mesures propres à donner un caractère nouveau à ce quartier en accompagnement de la mise en service du tunnel sous la Citadelle et de la suppression du transit à travers le centre-ville.

L'aménagement de locaux vacants à destination des Métiers d'Art ne s'est pas révélé nécessaire au-delà de l'opération 34/36 Ronchaux et de son programme d'atelier de moulage et d'ateliers d'artistes réalisé par la SAIEMB. Les locaux en mutation dans le quartier ont trouvé naturellement preneur.

Dans le cadre du projet Chorus, une association d'artisans et de commerçants «Si Saint-Jean m'était comté» s'est constituée pour dégager les pistes à mettre en oeuvre pour l'identification et l'animation de ce quartier.

Parmi leurs propositions, deux ont été retenues pour être intégrées au projet Chorus et faire l'objet d'une subvention de l'Union Européenne.

Il s'agit, d'une part de l'aménagement d'une salle ouverte sur le quartier à l'usage de l'association et des habitants. Cette salle pourra être celle de la Chapelle du Refuge rue de la Vieille Monnaie en temps partagé avec d'autres usagers, d'autre part, de la mise en oeuvre de fresques évoquant l'histoire du quartier Saint-Jean afin de renforcer son identité et l'intérêt de sa découverte. En complément, un programme de sculptures et de moulage pourrait évoquer les personnages représentatifs et marquants du quartier.

Une proposition de révision dans ce sens a été présentée et acceptée par l'Union Européenne.

La mise en oeuvre de ces deux actions requiert l'engagement de la Ville conformément au programme financier de Chorus.

Un partenariat est à établir entre l'OPDHLM/Habitat 25, propriétaire de la Chapelle du Refuge, l'association, d'autres usagers et la Ville de Besançon dans le cadre de conventions.

Une convention Ville/Habitat 25 déterminera :

- les travaux à engager,
- le financement à répartir entre l'OPDHLM/Habitat 25 et la Ville.

Une autre convention avec l'ensemble des parties prenantes définit :

- les conditions d'utilisation de cette salle,
- les conditions de gestion.

Dans ce montage, il est proposé à la Ville de s'engager sur le reversement à l'OPDHLM/Habitat 25 de la subvention de l'Union Européenne qui pourrait être obtenue sur l'investissement réalisé par Habitat 25.

Le coût de l'action est estimé à 700 000 F HT (environ 106 700 €).

Financement :

- Habitat 25 : 484 590 F

- Subvention Union Européenne : 215 410 F (30,7729 %).

Par ailleurs, le projet de murs peints et de sculptures a pour but de créer des éléments à potentiel patrimonial, qui viendra compléter l'intérêt du bâti historique, des espaces publics dans une relation étroite avec la nouvelle dynamique du quartier.

Celle-ci s'inscrit comme l'articulation entre l'hypercentre commercial et la Citadelle lieu de culture et de loisirs, tout en conservant sa capacité d'attrait propre en valorisant l'entité que constitue le croissant de Rivotte à Tarragnoz, adossé à la promenade Granvelle.

Les projets de murs peints et les sculptures sont à élaborer au sein d'une structure de concertation qui réuniraient la Ville (maître d'ouvrage), l'association «Si Saint-Jean m'était comté» et les compétences locales de décorateurs dans un comité de pilotage ayant en charge la conduite du projet (collecte des éléments historiques constituant le quartier, détermination des thèmes à évoquer, conception d'un «scénario» d'expression et de localisation, réalisation) avant réalisation de 8 à 10 fresques et 3 sculptures.

L'atelier de moulage des musées, qui sera installé rue Ronchoux dès janvier, pourra participer à cette action au titre des sculptures par un programme de «repeuplement» des niches de façades laissées vides. Les sujets à réaliser seront intégrés à la conception globale et seront proposés aux propriétaires des immeubles.

L'ensemble de cette action pourrait permettre par la suite de mettre en oeuvre des visites du quartier alliant présentation du patrimoine historique et lecture de l'histoire du quartier à travers ces oeuvres d'art.

Le coût de l'action est estimé à :

Etudes historiques - Recherche de thèmes	80 KF (environ 12 200 €)
Fresques (y compris conception)	900 KF (environ 137 200 €)
Sculptures (y compris conception)	760 KF (environ 115 900 €)
TOTAL	1 740 KF (environ 265 300 €)

Financement :

Chorus (Subvention de l'Union Européenne)	534 KF (environ 81 400 €)
Ville de Besançon	1 206 KF ----- (environ 183 900 €)
TOTAL	1 740 KF (environ 265 300 €)

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la réorientation du programme Saint-Jean,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions à venir,
- engager les consultations nécessaires à la réalisation des murs peints et des sculptures,
- mettre en place les financements Ville dans le cadre du projet CHORUS pour 80 000 F par virement de crédits du chapitre 90.824/2031.97032.30100 (Projet Urbain CHORUS) au chapitre 90.824/2161.97034. 30100 (revitalisation du quartier Saint-Jean) et pour solde par une inscription au BP 2001,
- rechercher des partenaires et solliciter des subventions,
- encaisser la subvention de l'Union Européenne, la réaffecter en dépenses et ouvrir en conséquence, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant les crédits correspondants, à savoir :

. *Chapelle du Refuge*

215 410 F au chapitre de recettes 92.824/7477.97034.30100

215 410 F au chapitre de dépenses 92.824/65717.97034.30100

. *Murs peints et sculptures :*

534 000 F au chapitre de recettes 90.824/1327.97034.30100

534 000 F au chapitre de dépenses 90.824/2161.97034.30100

- approuver le reversement à l'OPD HLM/Habitat 25 de cette subvention de l'Union Européenne d'un montant maximum de 215 410 F correspondant à l'investissement sur la Chapelle du Refuge, sur production de factures acquittées.

«M. ANTONY : C'était le 4^{ème} volet de CHORUS, le plus compliqué qui touchait le plus à l'immatériel. Il s'agissait de revitaliser ce quartier débarrassé du flux de transit depuis l'ouverture du tunnel et de le destiner à un commerce d'artisanat d'art. On ne peut rien faire sans la population, il a fallu que se constitue une association sur le site qui s'appelle «Si Saint-Jean m'était comté». Robert CHRISTELLE s'y est beaucoup employé avec le service de Développement Economique en relation avec la Chambre de Métiers et cette association a donc développé un projet d'actions propres à redynamiser ce quartier.

Ces actions, je vais les présenter rapidement. La ville pour sa part a montré l'exemple, en réhabilitant, en reconstruisant par l'intermédiaire de son outil, la SAIEMB, les 34 et 36 rue Ronchaux. Aujourd'hui, la construction est quasi terminée, on va y installer l'atelier de moulage et de restauration des mosaïques, et peut-être la boutique du musée si le service des Affaires Culturelles est d'accord, c'est bien de l'artisanat d'art, ces gens travailleront et vendront sous les yeux des Bisontins.

Les propositions de l'association rencontrent le projet de la ville et c'était dans le bilan initial du projet CHORUS. Ces actions sont d'abord une intervention sur la Chapelle du Refuge. C'est Habitat 25, l'office d'HLM du département qui serait maître d'ouvrage et la ville lui transférerait la participation, le financement européen CHORUS à hauteur de 215 410 F et nous mènerons sur le quartier, à la suite d'une étude historique qui est actuellement menée par le Cabinet RETRACE, un ensemble d'opérations qui consisteront à illustrer des murs pignons qui sont assez vilains aujourd'hui par des fresques qui rappelleront des personnages ayant marqué l'histoire de ce quartier : les frères LUMIERE, Victor HUGO, et d'autres encore qui sont à identifier, de même que nous mettrons dans le lieu des statues et peut-être qu'après tout, le groupe de l'arroseur arrosé pourrait trouver sa place dans ce quartier, mais nous mettrons également dans les niches au-dessus des portes d'entrée, là où elles ont disparu, des statuettes que l'atelier de moulage du musée pourra réaliser. Tout cela pour une somme de 1 740 000 F.

M. DINTROZ : J'aimerais me réjouir sur deux points, que votre Adjoint, Monsieur le Maire, ait enfin arrêté son utopie du XIX^{ème} siècle qui consistait à dire : on va réparer des magasins et on va demander à des artistes de venir y travailler pour faire de la figuration. Il a quand même compris qu'il y avait des notions de marché et il vient d'ailleurs de l'exprimer. Il a bien fait aussi de confier ceci à la Chambre de Métiers et aux commerçants et artisans du quartier qui étaient les mieux à même de comprendre ce qu'il souhaitait, et ça, aidé efficacement par M. CHRISTELLE ainsi que vous l'avez signalé. Je ne voudrais pas énerver M. ANTONY mais je vais quand même lui faire un compliment : il a présenté un très bon film à tous ces artisans et commerçants, où l'on voit la ville vue d'avion et l'on voit aussi sa figure, il est très photogénique, c'est très bien, mais comme on est dans les six mois avant une campagne, j'espère qu'il va falloir qu'il mette ça dans ses frais de campagne s'il se présentait.

M. LE MAIRE : Ça c'est des menaces.

M. DINTROZ : Ce sont en plus des fonds publics.

M. FOUSSERET : C'est l'association qui a demandé, alors là vous êtes très peu au courant.

M. DINTROZ : De toute façon ce n'est pas moi qui aurai à en décider. Ce que je voulais vous dire, je me sens très mal...

M. FOUSSERET : Soyez toujours aussi clair, vous-même Monsieur DINTROZ et ce sera très bien. On pourra en reparler d'ailleurs.

M. DINTROZ : ... je me sens un tout petit peu mal placé ou trop bien placé pour vous demander si dans le quartier Saint-Jean vous avez quelque part imaginé de nettoyer le bac à crottes qu'est le square Castan puisque c'est ainsi qu'il est signalé dans les guides allemands dont on pourra vous apporter le texte en allemand ou en français, voilà Monsieur l'Adjoint, merci.

M. LE MAIRE : Je pense que Daniel peut répondre tout de suite à cela. Vous avez une façon de vous exprimer qui est vraiment agressive, négative. Il faudra modifier votre comportement parce que tantôt c'est la menace, tantôt c'est les sourires, etc. ce n'est pas bon du tout. Monsieur DINTROZ, vous ne me surprenez pas mais je comprends ce que vous êtes vraiment et à l'extérieur et ici vous le traduisez très bien, la façon dont vous êtes intervenu ce soir complète totalement votre image et le tableau que je me faisais de DINTROZ tel que je le concevais à travers les recours qu'on a de sa part. Mais Daniel répond sur les accusations totalement infondées une fois de plus qui ont été faites.

M. ANTONY : Je n'ai pas d'utopie du XIX^{ème} siècle ; simplement je voudrais rappeler que dans le projet européen CHORUS il y avait des partenaires dès le départ, dès 1996 et que parmi ces partenaires il y avait la Chambre de Commerce et la Chambre de Métiers et que naturellement nous avons travaillé avec eux dès le début. Il faut demander à M. VERNY, il vous expliquera cela très bien.

En ce qui concerne les fonds de campagne, parmi les obligations faites par l'Union Européenne dans tous les projets pilotes européens, il y a ce qu'on appelle un échange d'expériences, une communication qui doit être faite de ville à ville. Et dans ce contexte, un certain nombre d'objets de communication ont été réalisés et parmi ceux-ci un film que je trouve très beau en ce qui concerne les photos aériennes, beaucoup moins beau en ce qui me concerne, je ne me trouve pas photogénique du tout, mais ce film a été réalisé à la demande de l'Union Européenne et il a été montré à nos partenaires de l'Union Européenne. J'espère d'ailleurs qu'on le montrera davantage parce qu'il présente la ville, nos bâtiments, sous des angles inhabituels. Il a été réalisé sur plusieurs années, il n'a pas été réalisé pour cette élection, et d'ailleurs ça apparaît très bien dans le film puisqu'à un certain moment sur mon bureau -c'est la réalisatrice Mme BOS qui m'a fait remarquer cela-, on voit l'agenda de 1998. C'est dire que le film a été tourné sur plusieurs années et il y a même de la traçabilité et que dans cette réunion de quartier à laquelle je ne participe pas, c'est une initiative privée qui m'échappe complètement, qui a fait que le film a été présenté à la population. Ceci étant dit, je ne le regrette pas parce que, paraît-il, le film est très «chouette».

M. LE MAIRE : Vous voyez, ramener là les comptes de campagne, ce n'est pas bon, ce n'est vraiment pas bon. C'est une sottise de plus. Madame WEINMAN, qui est plus sage.

Mme WEINMAN : Oui, Monsieur le Maire. Je voulais souligner sur ce volet CHORUS, justement j'allais dire la parfaite collaboration entre les services, le service Economique de la ville à travers l'association et la manifestation Festival de curiosités. C'est vrai qu'au départ c'était un dossier très flou, on ne savait pas trop ce que ça allait devenir. On arrive petit à petit à travailler sur l'identité d'un quartier, avec l'implication de toutes les professions, des habitants et de, vous l'avez souligné, la Chambre de Métiers,

la Chambre de Commerce et je le souligne, les services de la ville qui ont fait un gros service de communication. Mais ça montre bien la nécessité d'accentuer et de développer des concertations sur ce genre de sujets qui sont quand même sensibles et le gros travail qui a été fait par les membres de l'association «Si Saint-Jean m'était comté». Il se traduit concrètement aussi par un certain nombre de besoins qui remontent, qui vont concrétiser cette identité de quartier qu'ils attendent. C'est vrai que l'utilisation des places qui est au coeur finalement de l'animation des villes, et du square Castan font partie de leurs demandes. Ce que je souhaiterais, c'est qu'on s'occupe aussi des artisans qu'on veut mettre en place. C'est très bien de vouloir faire un site où l'on verra les artisans travailler, des métiers d'art, etc. mais j'ai cru remarquer quand même qu'il y avait une ou deux enseignes qui ne sont pas d'hier ou d'avant-hier qui s'éteignaient aussi. Je pense qu'il faudra qu'on soit vigilant sur l'accompagnement des artisans qui s'installent ou qui désireraient s'installer sur le quartier. Voilà les remarques que je voulais faire.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je constate, à travers votre réaction aux propos de Gérard DINTROZ, qu'encore une fois quand on attaque sur le fond, il y a des réponses qui sont des attaques personnelles, ce qui est toujours dommage (réactions).

M. FOUSSERET : Les crottes de chien, sur le fond...

M. BONNET : C'est une réalité, les crottes de chien du square Castan, parlez-en un petit peu aux habitants du quartier, parlez-en aux touristes, c'est quand même un problème pour un équipement aussi intéressant pour la ville.

M. LE MAIRE : C'est un objectif pour la prochaine campagne, ça.

M. BONNET : On ne va pas se limiter à ces questions-là. Je rejoins ce qu'a dit Nicole WEINMAN, CHORUS a des côtés satisfaisants, d'autres moins, et c'est vrai que si Jean-Louis FOUSSERET me laissait parler, je pourrais dire à quel point le fait de faire participer les habitants, les professionnels, en partenariat avec les services de la Ville, avec la Chambre de Métiers, est vraiment très satisfaisant quant au développement économique d'une ville. Et le chemin des sens c'est aussi dans ce sens-là. Par contre, j'ai aussi assisté à cette projection et je ne fais pas d'attaque contre M. ANTONY qui a présenté sa politique. Je constate simplement qu'on nous montre de très belles images de Besançon, on ne peut qu'être heureux de voir ce film mais CHORUS c'est aussi un projet Marché - Beaux-Arts qui ne satisfait pas tout le monde, et qui n'est pas satisfaisant en terme de développement économique et un projet Musée du Temps qui vient correspondre à une attente très longue dont la Ville n'est pas la seule responsable, je le sais, mais dont on n'est pas encore sûr qu'il sorte bientôt. Donc il faut relativiser la satisfaction quant à CHORUS.

M. DINTROZ : Simplement pour vous dire, Monsieur le Maire, que je ne vous permets pas les attaques personnelles. Je ne pense pas que vous soyez parfaitement autorisé, vous avez un rôle d'arbitre, un rôle que j'estime, une fonction estimable et je pense m'être exprimé courtoisement, sévèrement mais quand ça ne vous plaît pas, on est mauvais et quand on vous passe de la pommade, on est bon. J'aimerais bien qu'on en reste là tout d'abord, mais que vous fassiez attention aux attaques personnelles.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est à vous de ne pas commencer, Monsieur DINTROZ, parce que vous me trouverez toujours en face de vous, chaque fois que vous exagérerez et finalement un arbitre, il a aussi le droit de mettre un carton rouge de temps en temps.

M. PINARD : Il faut rester calme, il faut être zen (rires). Il y a un côté un peu tartarin. Quand je pense à la déclaration dans l'Est Républicain il y a moins de deux mois de M. DINTROZ «incroyable, on va connaître le nom de la tête de notre liste six mois avant les élections, ça sera bien la première fois. Quel progrès, d'habitude deux mois avant le jour des élections on n'était jamais prêt». Il y a un côté un peu tartarin, c'est comme ça... entre parenthèses, deux mois avant on n'était jamais prêt, la candidature du Recteur MAGNIN qui était l'adversaire de Robert SCHWINT en 1977 était préparée au moins deux ans à l'avance ! Vous avez des pétitions qui datent de 70 ans, eh bien moi je vais vous sortir des textes à ce sujet. Alors vous essayez de faire croire aux Bisontins que d'habitude vous étiez toujours là au dernier moment, deux mois avant, en vérité il y avait des «coups» qui étaient préparés longuement en amont... il y a ce côté un peu comme ça... il ne faut pas s'affoler».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.